

## **Les ARS, c'est parti !**

Les Agences régionales de santé, créées par la loi « Hôpital, patients, santé, territoires » sont officiellement en place le 1er avril. Elles remplacent dans chaque région les sept organismes chargés de la santé publique (ARH, CRAM, DDASS, DRASS, GRPS, MRS et URCAM).

Les 26 directeurs préfigureurs d'ARS désignés en septembre ont été confirmés dans leur fonction.

Parmi leurs missions, véritables préfets sanitaires, les directeurs d'ARS, auront en charge le respect de l'ONDAM, les SROS ambulatoires, l'organisation de la PDS, la contractualisation avec les professionnels de santé et avec les futures URPS.

Le CNPS avait dénoncé l'étatisation du système de santé via les ARS.